



**UAp** : secteur aggloméré dense correspondant au cœur historique de la commune et présentant des caractéristiques architecturales remarquables à préserver.

**UA** : secteur aggloméré dense correspondant aux extensions linéaires du centre ancien, le long de la RD7. Il s'agit plus particulièrement de la Croix de Rigny, le Port des Mézards et le Port Gautier. Le sous-secteur UAI est soumis aux risques d'inondation.

**TAU** : zone d'urbanisation nouvelle destinée principalement à l'habitat sous réserve d'être compatible avec l'orientation d'aménagement et de programmation.

**A** : espaces liés et nécessaires à l'activité agricole.

**Ah** : secteur d'habitation mesurée où est permise uniquement l'extension mesurée des habitations existantes.

**AI** : secteur soumis au risque d'inondation mais non soumis au PPRi.

**N** : zone naturelle et forestière.

**Ni** : secteur soumis au risque inondation. Cette zone devra respecter le règlement du PPRi de la Loire, Val de Bréillemont et Langeais approuvé le 21 juin 2002 par arrêté préfectoral, identifié au plan de zonage par une trame particulière. Le PPRi est annexé au présent PLU.

**Nh** : secteur d'habitation mesurée au sein de la zone naturelle de la partie Sud de la commune.

**Nl** : secteurs à vocation de loisirs, touristiques de la commune et correspond plus particulièrement au camping de la commune.

**Np** : secteur qui correspond au château historique d'Usé et à ses abords. L'ensemble des autorisations d'urbanisme sont soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

#### ELEMENTS CONTRIBUANT A LA PRESERVATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

-  Rivière, ruisseau, lacs et zones humides à préserver
-  Zone inondable
-  Espaces Boisés Classés

#### LEGENDE

-  Zonage PLU
-  Rivière, ruisseau, lacs et zones humides à préserver
-  Zone inondable
-  Eléments du paysage à préserver
-  Emplacements réservés
-  Espaces Boisés Classés
-  Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation

#### LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES AU BENEFICE DE LA COMMUNE

-  Liaison piétonne
-  Aménagement d'une desserte

## PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE RIGNY-USSE

DEPARTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE

## REGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN GENERAL DE LA COMMUNE  
ECHELLE : 1/10 000 EME

ARRETE LE 4 NOVEMBRE 2013

APPROUVE LE 12 JANVIER 2015

PIECE DU PLU

4.1.